

Une nouvelle Loi sur les mines plus contraignante

Rouyn-Noranda, le 3 décembre 2009 - En juin 2009, le gouvernement du Québec a annoncé sa toute première stratégie minérale. Qualifiée de « projet de société » par l'Association de l'exploration minière du Québec (AEMQ), cette stratégie laissait clairement entendre que des changements majeurs seraient apportés à la Loi sur les mines.

Les modifications législatives annoncées par le Ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune s'inscrivent exactement dans cette nouvelle orientation. L'AEMQ constate que les changements apportés à la Loi contraindront les entreprises d'exploration à modifier significativement leurs façons de faire. Par conséquent, l'AEMQ souhaite ardemment que le gouvernement accorde une période d'adaptation suffisante pour la mise en place de ces nouvelles mesures.

L'AEMQ comprend que le gouvernement du Québec désire maintenir une industrie minière porteuse d'avenir et structurante pour les régions, mais il demeure essentiel que ce projet de loi et les règlements qui en découleront reflètent un juste équilibre entre la création de richesse, la protection de l'environnement et l'acceptabilité sociale.

L'AEMQ déplore toutefois le fait que certaines mesures sociales ou environnementales proposées dans le projet de loi ne s'appliquent qu'aux entreprises de notre secteur, sans équivalence pour les autres secteurs. Elle souligne de plus que sans un accès adéquat au territoire, ses membres pourront difficilement explorer et découvrir de nouvelles mines.

Au cours des prochaines semaines, l'AEMQ analysera les modifications proposées et fera part au gouvernement de ses préoccupations et recommandations et ce, afin que le Québec maintienne sa position de leader en exploration minérale et que le savoir-faire développé par les québécois continue d'être reconnu à travers le monde. L'AEMQ s'engage à collaborer avec tous les intervenants afin de concrétiser les actions visant à implanter ce projet de société lequel, nous l'espérons, favorisera et maintiendra un développement minéral compétitif.

L'AEMQ a pour mission de favoriser l'élaboration, l'application et la diffusion de pratiques d'avant-garde en exploration et ainsi contribuer au développement économique et social de façon durable et responsable. Elle compte plus de 135 membres corporatifs et 1 100 membres individuels provenant de tous les segments de l'industrie de l'exploration minière québécoise et canadienne.

- 30 -

Sources:

Jean-Pierre Thomassin, M.B.A., Directeur général
Ghislain Poirier, Ing., Président
Association de l'exploration minière du Québec
Téléphone : (819) 762-1599
Site Internet : www.aemq.org